



## Earl et entreprise agricole

Par **KAPYLY**, le **27/03/2008** à **19:18**

Voilà je me suis installée agricultrice en individuelle en avril 2006 et j'ai fait une société en mi 2007 en EARL (ou normalement en mi juin je serais une jeune agricultrice JA, (subvention de l'état) associée avec quelqu'un qui est mon concubain depuis 15 ans et en fait depuis ces 15 ans je me suis toujours occupée de gérer son exploitation agricole et son entreprise agricole niveau administratif et comptable.

Je voudrais savoir si je peux avoir une reconnaissance envers ces années de travail que je lui ai fournies.

Je voudrais savoir quel est vraiment mon statut envers cette société par rapport à mon associé si un jour cela ne va plus entre nous, quelle garantie puis-je prendre avant que cela finisse mal niveau statut professionnel, argent, retraite et [s]tous ce que je peux bénéficier ou perdre [s]

Et si je veux tout arrêter maintenant, quelles sont mes possibilités niveau de l'EARL et de son entreprise agricole car là pour l'instant je ne me tire aucun salaire sur l'Earl